

20 avril 2021

## Vaccination Covid-19

# Les services de santé au travail de Paca-Corse peuvent vacciner les salariés !

**Depuis le 25 février 2021, il est possible de se faire vacciner dans son service de santé au travail (anciennement appelé « médecine du travail »), selon les doses disponibles et les règles de priorité fixées par le gouvernement. Il est important que les employeurs relaient l'information auprès de leurs salariés.**

Si la plupart des gens savent qu'ils peuvent se faire vacciner chez leur médecin traitant ou leur pharmacien, trop peu de salariés ont connaissance de la possibilité offerte par leur service de santé au travail (SST).

Pourtant, cette option a été rappelée par le gouvernement avec notamment la publication de l'ordonnance n°2020-1502 du 2 décembre 2020 qui adapte les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire. Elle précise que « dans le cadre de leurs missions et prérogatives (...), les services de santé au travail participent à la lutte contre la propagation de la Covid-19, notamment par la participation aux actions de dépistage et de vaccination définies par l'État. »

Tous les services de santé au travail sont donc mobilisés dans la campagne de vaccination et les SST de Présanse Paca-Corse ne font pas exception.

### Les critères évoluent, les SST s'adaptent

Depuis le début de la campagne de vaccination, les critères d'éligibilité ont beaucoup évolué. La cible vaccinale couverte par les SST était au départ assez réduite. Les équipes des SST ont donc dû refuser certaines demandes, mais des listes d'attente ont parfois été constituées pour apporter une réponse à chacun.

Aujourd'hui, tous les salariés de plus de 55 ans peuvent se voir proposer une injection d'AstraZeneca (et bientôt de Janssen) par le médecin du travail ou l'infirmier(e) de santé au travail.

Dans les prochaines semaines, la cible vaccinale sera certainement élargie et les SST seront toujours présents aux côtés des entreprises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

### Pourquoi se faire vacciner par son service de santé au travail ?

Dans un communiqué du 14/04/2021, Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail, a lui-même souligné l'intérêt de s'appuyer sur les services de santé au travail : « Plus de 19,7 millions de nos concitoyens sont salariés du secteur privé et 5,8 millions travaillent dans le secteur public. Les services de santé au travail constituent pour eux un accès de proximité à la vaccination, notamment pour les salariés des petites et moyennes entreprises éloignées des centres urbains. Leur mobilisation depuis le début de la campagne nationale est importante. Aux côtés des autres médecins de ville, leur rôle va continuer de s'accroître au fur et à mesure de l'élargissement de la stratégie nationale de vaccination. »

Rappelons également que les médecins du travail sont habitués à vacciner. Ils participent aux campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière et ont été appelés en renfort lors d'épidémies précédentes (virus H1N1 par exemple).

Par ailleurs, il faut préciser qu'un salarié peut se faire vacciner sur son temps de travail. Il doit simplement informer son employeur de son absence pour visite médicale sans avoir à en préciser le motif, afin de garantir le secret médical.

## Pour plus d'informations, les entreprises peuvent contacter leur service de santé au travail

### Dans les Alpes-de-Haute-Provence

► **AISMT 04**  
aismt04.fr

### Dans les Hautes-Alpes

► **GEST 05**  
Formulaire d'inscription via le [lien à la vaccination](#)  
gest05.org

### Dans les Alpes-Maritimes

► **AMETRA06**  
Plateforme Covid'  
au 04 93 00 23 80

► **APSTBTP 06**  
Siège social :  
6 rue Docteur Pierre Richelmi  
06300 Nice  
Tél. 04 92 90 48 70  
apstbtp06.com

► **CMTI 06**  
cmti06.org

### Dans les Bouches-du-Rhône

► **AISMT 13**  
04 91 81 20 29  
sante-travail@aismt13.fr  
aismt13.fr

► **ASTBTP 13**  
astbtp13.fr

► **Expertis**  
expertis.org

► **GIMS 13**  
gims13.com

► **ST-Provence**  
Siège social :  
450 rue Albert Einstein  
13799 Aix-en-Provence Cedex 3  
Numéro vert : 0 800 360 400  
contacts@stprovence.fr  
stprovence.fr

### Dans le Var

► **AIST 83**  
Numéro vert : 0 800 100 801  
aist83.fr

**2STT83**  
tél. 04 94 08 72 40

### Dans le Vaucluse

► **AIST 84**  
aist84.fr

► **GMSI 84**  
Siège social :  
214 rue Edouard Daladier  
84200 Carpentras  
Tél. 04 90 67 65 65  
gmsi84.fr

► **SAT Durance Luberon**  
satdurancecluberon.fr

### En Corse-du-Sud

► **SIST 2A**  
Service de Santé au Travail  
de Corse-du-Sud (siège social) :  
Rue Paul Colonna d'Istria  
Immeuble Rocade Padules A2  
BP 914 - 20700 Ajaccio CEDEX 9  
Tél. 04 95 10 62 70  
sist2A.com

### LES SST RÉUNIS AU SEIN DE PRÉSANSE PACA-CORSE

Les Services de Santé au Travail de Paca et de Corse sont rassemblés au sein de l'association Présanse Paca-Corse, afin de mettre en commun leurs ressources et compétences. Présanse Paca-Corse, c'est :

- ◇ 16 SST répartis sur plus de 140 sites
- ◇ 1300 collaborateurs (330 médecins du travail, 150 infirmiers en santé au travail, 120 préventeurs, 110 assistants en santé au travail)
- ◇ 137 000 entreprises adhérentes
- ◇ 1 200 000 salariés suivis

Présanse Paca-Corse fait partie de Présanse, organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises au niveau national.

### CONTACT PRESSE

Cécile CIONI  
T 06 30 46 95 63  
c.cioni@presanse-pacacorse.org  
[www.presanse-pacacorse.org](http://www.presanse-pacacorse.org)

